

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 12 janvier 2018 portant délégation de signature (Pierre SITKO)

NOR: TERL1805874S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012;

Vu la décision du 12 octobre 2016 nommant M. Pierre SITKO directeur du registre des copropriétés de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er novembre 2016,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Pierre SITKO à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur:

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € (HT) relevant de la direction du registre des copropriétés;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € (HT), passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction du registre des copropriétés;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction du registre des copropriétés;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements, dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Article 2

La précédente décision du 30 mai 2017 donnant délégation de signature à M. Pierre SITKO est abrogée.

Article 3

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 janvier 2018.

V. MANCRET-TAYLOR